

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 20

OBJET :

**22. ACTIVITÉS
NAUTIQUES. MISE A
JOUR DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2018

Reçu en préfecture le 09/07/2018

Affiché le

ID : 059 245904004-20180628-09072018D22_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoint – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

ABSENTS : Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Pour la 3^{ème} année consécutive, la commune de Merville va mettre en place des activités nautiques sur l'étang des Prés de la Ville durant la période de juillet et août. Il s'agit d'un plan d'eau fermé, sans courant, dans lequel on a « pied ».

Les activités prévues sont : pédalo, vélo nautique et barque à rames. Le port d'un gilet de sauvetage est obligatoire. La baignade reste interdite. 2 animateurs assureront les missions d'accueil, de réservations des activités ainsi que la surveillance de ce plan d'eau.

Il est proposé à l'assemblée de mettre à jour le règlement intérieur portant sur le fonctionnement et les consignes à respecter en matière d'inscription, de conditions d'utilisation, de sanctions et de conduite à tenir en cas d'accident.

Cette année, il a été décidé qu'elles se dérouleront sur l'étang des Jardins de Flandre. Les jours d'ouvertures sont quelque peu modifiés. Le mardi est remplacé par le vendredi, permettant une ouverture du mercredi au dimanche du 18 juillet au 19 août.

Le conseil municipal invité, décide, **à l'unanimité des votes exprimés (5 abstentions)**, d'autoriser le Maire à signer le règlement dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ainsi que tous documents correspondants.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.